

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201217-08-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	41

Date de convocation

11 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRILIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : William GRAFF, Dominique GRANDIEU, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Catherine GUENSER, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance

Objet : Budget Annexe eau – Reprise des résultats des communes suite au transfert de compétence – Version modifiée

N° de délibération : 8

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	41	41	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a voté la création du budget annexe eau, assujetti à TVA, lors du conseil du 17 décembre 2019.

Les résultats des communes et entités ont été présentés lors du Conseil du 15 octobre dernier. Il s'avère que seuls les résultats du SEA sont à reprendre aux chapitres 001 et 002. Les excédents et/ou déficits des communes sont eux à inscrire aux comptes 678,778 ou 1068 suivants la section.

COMMUNES/SI	RESULTAT D'EXPLOITATION	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	TOTAL RESULTATS REPRIS
Bouxières aux Dames Délibération du 24/02/20	+ 374 483.81€ R778	27 933.98 D1068	+ 346 549.83€
Champigneulle Délibération du 12/02/20	+ 1 947.34€ R778	+ 355 386.37€ R1068	+ 357 333.71€
Custines	+ 1 973.29€ R778	- 44 947.95€ D1068	- 42 974.66€
Faulx Délibération du 29/06/20	23 676.92€ D678	4 980.27€ R1068	18 696.65€
Lay Saint Christophe Délibération du 10/02/20	24 143.57€ D678	27 365.26€ D1068	51 508.83€
Liverdun Délibération du 30/09/20	+ 87 938.53€ R778	+ 154 264.74€ R1068	+ 242 203.27€
Malleloy Délibération n°7 du 04/03/20	+ 34 568.12€ R778	2 013.70€ R1068	+ 36 581.82€
Montenoy Délibération du 09/03/20	+ 16 283.41€ R778	+ 10 957.19€ R1068	+ 27 240.60€
Marbache Délibération n°2019/153 du 12/12/2019	+ 4 557.27€ R778	+ 78 993.89€ R1068	+ 83 551.16€
Millery Délibération n°0303/032020 du 03/03/20	+ 11 881.06€ R778	+ 16 566.38€ R1068	+ 28 447.44€
Saizerais Délibération n°20 du 24/02/20	+ 8 392.33€ R778	+ 92 836.68€ R1068	+ 101 229.01€
Pompey Délibération n°2020/014 du 24/02/20	+ 347 526.83€ R778	206 679.87€ D1068	+ 140 846.96€
SEA (= Frouard + parc d'activité + Obron + administration)	+ 357 808.02€ R002	+ 584 249.55€ R001	+ 942 057.57€
TOTAL	+ 1 199 539.52 €	+ 993 321.71€	+ 2 192 861.23 €

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu les délibérations transmises par les Communes,
- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

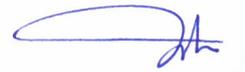
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la reprise des résultats du budget eau des communes et entités de Bouxières aux Dames, Champigneulle, Custines, Faulx, Lay Saint Christophe, Liverdun, Malleloy, Monteno, Marbache, Millery, Saizerais, Pompey, SEA comme détaillée ci-dessus.

AUTORISE l'inscription des excédents et déficits des budgets dont la compétence eau a été transférée au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de communes du Bassin de Pompey aux comptes 001, 002, 678, 778 et 1068 comme suit :

	BP	BS	TOTAL
Report excédents d'investissement (R001) du SEA	584 249.55€	0€	584 249.55€
Reports déficits des communes	0€	306 927.06€	306 927.06€
Reports excédents des communes	0€	715 999.22€	715 999.22€
TOTAL INVESTISSEMENT	584 249.55€	409 072.16€	993 321.71€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC